

# Élection présidentielle française de 2017

## E. Macron Président : les risques disparaissent... retour aux fondamentaux

*Achévé de rédiger le 8 mai 2017*

France 2017

#9



**Philippe ITHURBIDE**

*Directeur Recherche,  
Stratégie et Analyse*

Le second tour de l'élection présidentielle a fourni le nom du gagnant : E. Macron est le nouveau Président de la République française. Il remporte 66,06% des suffrages, et il prendra ses fonctions le 14 mai au plus tard. Les regards et les interrogations sont désormais tournés vers les élections législatives :

- **Les premiers sondages indiquent que le parti d'E. Macron sortirait grand vainqueur des élections législatives, pouvant même atteindre la majorité absolue.**
- **Avec E. Macron Président, la France se dirigerait donc vers une majorité parlementaire ou, au pire, vers une coalition de gouvernement, qui ne devrait pas être difficile à constituer.**
- **L'incertitude est levée et on peut désormais se concentrer sur les fondamentaux, en nette amélioration depuis quelques trimestres. Le risque spécifique sur la France disparaît, ainsi que le risque systémique européen (Frexit).**
- **Nous restons surpondérés en actions européennes et françaises (vs. Etats-Unis notamment), et en obligations d'entreprises européennes (vs. obligations souveraines).**

Cette note a notamment pour ambition de présenter les enjeux des élections législatives.

**Bonne lecture à tous.**

**Philippe ITHURBIDE**

*Directeur Recherche, Stratégie et Analyse*

Emmanuel Macron Président.

Au vu des derniers sondages et des enquêtes d'opinion qui avaient suivi le dernier débat télévisé, l'affaire semblait entendue. Quelques chiffres et commentaires :

- **Emmanuel Macron devance Marine Le Pen de plus de 30 points (66,06% contre 33,94%).**
- **Le taux d'abstention est ressorti à 25,38%**, un niveau très supérieur à la précédente élection de 2012 (19,6%).
- **Entre l'abstention et les votes blancs et nuls, c'est plus d'un Français sur trois qui n'a pas choisi entre E. Macron et M. Le Pen.**
- **C'est la première fois que le second tour d'une élection présidentielle française se déroulait sans la droite traditionnelle, et sans la gauche traditionnelle.**
- **C'est la première fois que les Français élisent comme Président un homme sans parti.**
- **E. Macron entrera en fonction dès le jour de son investiture au Palais de l'Élysée**, qui peut avoir lieu dès la proclamation officielle des résultats de l'élection par le Conseil constitutionnel (le 11 mai) ou, au plus tard, le dernier jour du mandat du Président encore en exercice (le 14 mai, à minuit). La date de la passation des pouvoirs est, dans ce cas, fixée en concertation avec celui-ci.

## I. Quel Premier ministre ?

Il s'agit d'un des secrets les mieux gardés. E. Macron a reconnu avoir en tête deux profils, un homme et une femme. E. Macron a rappelé quelques principes au cours de sa campagne : son Premier ministre ne doit pas avoir été ministre d'un précédent gouvernement, être perçu comme un « nouveau visage », doit avoir une expérience parlementaire, ne pas être issu de la société civile, et le fait que ce soit une femme serait un atout.

- **Parmi les candidats masculins possibles, Jean-Yves Le Drian**, socialiste breton dont il est très proche. Toutefois, en le nommant, il ne respecterait pas une règle qu'il s'est fixée, celle de ne pas nommer comme Premier ministre un seul des ministres actuels. D'autres personnes sont évoquées, comme **François Bayrou** (pas vraiment un nouveau visage), **Xavier Bertrand** (il a exprimé ne pas être intéressé par ce poste actuellement), ou encore **Bruno Le Maire** (candidat d'ouverture également...). Parmi ceux qui seraient assurément considérés comme étant des nouveaux visages, on peut évoquer **Richard Ferrand**, autre député breton du Finistère, ou encore **Edouard Philippe**, soutien d'Alain Juppé : sa nomination serait un signe d'ouverture fort (avant les élections législatives) et de perspectives de coalition avec une partie de la droite non « fillonniste », et de la droite qui ne souhaite pas être proche des thèmes de l'extrême droite (celle qui

n'a pas reporté ses voix vers M. Le Pen au second tour des élections présidentielles).

- **Parmi les candidates possibles : Anne-Marie Idrac**, ancienne secrétaire d'Etat aux transports sous Jacques Chirac, puis ancienne secrétaire d'Etat au commerce extérieur sous Nicolas Sarkozy. Elle est proche de François Bayrou, allié d'Emmanuel Macron, et elle a également une bonne expérience en entreprise (ex. PDG de la RATP et de la SNCF). Son désavantage serait d'avoir déjà fait partie d'un gouvernement. **Sylvie Goulard**, euro-députée, centriste, très proche des dossiers franco-allemands (c'est elle qui avait organisé la rencontre E. Macron – A. Merkel durant la campagne), expérience ministérielle (Quai d'Orsay notamment) sans jamais avoir été ministre. Son seul désavantage (potentiel) est de n'avoir jamais siégé à l'Assemblée nationale.

Le Premier ministre conduira les « préparatifs » pour les élections législatives et le fait qu'il s'agisse d'un rassembleur, et d'un homme de confiance du nouveau Président, a une importance capitale.

#### Quelles sont les prochaines étapes ?

- **L'officialisation de l'élection du Président de la République sera annoncée le jeudi 11 mai.** Seront également fournis les résultats définitifs du second tour de l'élection.
- **La cérémonie d'investiture** (passation de pouvoirs entre François Hollande et Emmanuel Macron) **aura lieu, au plus tard, le dimanche 14 mai (minuit)**, fin du mandat présidentiel en cours.
- **Dépôt des candidatures pour les élections législatives : 19 mai** (577 députés : 539 en France métropolitaine, 27 dans les DOM-TOM, et 11 représentants des Français à l'étranger).
- **Les élections législatives auront lieu les 11 et 18 juin** : ces élections ont pour objet de choisir l'ensemble des 577 députés de l'Assemblée nationale. Ces derniers seront élus pour 5 ans et renouvelés, soit suite à la dissolution de l'Assemblée nationale (sur décision du Président de la République), soit suite aux élections présidentielles. Pour gouverner, il faut une majorité à l'Assemblée nationale (289 députés), ce qui permet l'adoption des lois et des réformes. En l'absence de majorité, une coalition serait nécessaire.
- **L'ouverture de la législature aura lieu le 27 juin**, jour de l'élection du nouveau président de l'Assemblée nationale.
- **Les élections au Sénat auront lieu le 24 septembre** : 174 sièges sur les 348 seront renouvelés. Les sénateurs sont élus pour 6 ans et 50% des sénateurs sont renouvelés tous les 3 ans.

## II. Elections législatives : E. Macron en grand vainqueur ?

Selon un sondage OpinionWay - SLPV analytics fait pour le journal « Les Echos », le mouvement d'**Emmanuel Macron serait le grand vainqueur, totalisant entre 249 à 286 députés sur les 535 postes sur lesquels porte le sondage**. La droite républicaine obtiendrait entre 200 et 210 sièges, le Front National de Marine Le Pen n'obtiendrait que 15 à 25 sièges (conséquences des reprints de voix et de la « vitalité » du front républicain). La gauche socialiste (entre 28 et 43 sièges) et la gauche radicale de Jean-Luc Mélenchon (entre 6 et 8 sièges) seraient les autres grands perdants de ces élections. Concernant le Parti socialiste, il s'agirait ainsi du pire résultat de son histoire. Ce serait également la fin de la bipartition « gauche – droite » de l'Assemblée nationale.

Rappelons qu'il faut obtenir au moins 12,5% des suffrages au premier tour pour pouvoir se maintenir au second. La fragmentation politique fait craindre de nombreuses triangulaires voire même quadrangulaires (trois candidats, voire quatre qui s'affrontent au second tour). Rappelons également, d'une part, que le front républicain n'est plus aussi solide qu'auparavant, et, d'autre part, que les partis en difficulté (les Républicains à droite, le Parti socialiste à gauche) auront à cœur de favoriser le plus grand nombre de députés possibles. Autrement dit, les désistements en faveur des candidats du Président seront sans doute moins nombreux que d'habitude, ce qui devrait permettre à la candidate du Front National d'avoir plus de députés que lors des élections précédentes (à titre d'exemple, lors des dernières élections législatives, le Front National avait obtenu 17 % des suffrages mais, par le jeu des reprints de voix, des désistements et du fait de l'attitude du « front républicain », il n'avait conquis que 2 sièges (représentant 0,35 % de l'Assemblée)). Selon les premiers sondages, elle n'obtiendrait toutefois que peu de sièges (entre 15 et 25, soit moins de 5% des sièges).

### Nombre de sièges conquis (étude portant sur 535 sièges des 577 à pourvoir)

Source : OpinionWay - SLPV analytics pour « Les Echos – Radio Classique » réalisé pour les circonscriptions métropolitaines hors Corse (soit 535 sièges sur 577)

Parti politique	Nombre de sièges
<b>En Marche ! – Emmanuel Macron</b>	<b>249 – 286</b>
<b>Les républicains – François Fillon</b>	<b>200 – 210</b>
<b>Parti socialiste – Benoît Hamon</b>	<b>28 – 43</b>
<b>Front National – Marine Le Pen</b>	<b>15 – 25</b>
<b>La France Insoumise – Jean-Luc Mélenchon</b>	<b>6 – 8</b>

Selon cette étude, il y aurait entre 90 et 116 duels « En Marche ! / Front National », 180 duels « En Marche ! / Les Républicains », 46 duels « En Marche ! / Parti socialiste », 154 duels « Les Républicains / Front National », une trentaine de triangulaires et 6 à 32

duels « Parti socialiste / Front National ». A titre de comparaison, en 2012, il y avait eu 420 duels entre la droite classique et la gauche classique, tous deux absents du second tour de l'élection présidentielle de dimanche dernier.

Rappelons que pour qu'un parti ait un groupe parlementaire à l'Assemblée, condition importante pour pouvoir participer activement à la vie politique, il lui faut au moins 15 députés.

### III. E. Macron : vers une majorité parlementaire ou une coalition

En théorie, le programme d'E. Macron, un programme « de gauche et de droite » par opposition à des programmes qui ne se revendiquent « ni de droite, ni de gauche », est susceptible *a priori* de fédérer des supports de l'ensemble des partis, hors extrême droite. Si cela s'avère exact, **la probabilité que le mouvement « En Marche ! » obtienne à lui seul la majorité est donc significative**. Si tel ne devait pas être le cas, en plus des ralliements au Président, nous assisterions à des coalitions. L'examen des sondages semble montrer que **le nombre de députés manquants pour assurer la majorité absolue devrait être limité, ce qui faciliterait la tâche du nouveau Président**. Un gouvernement pourrait ainsi être formé, même si cette « cohabitation » nouvelle formule devrait, au pire, être gérée dossier par dossier. Cela pourrait compliquer la tâche du Président et de son Premier ministre.

## IV. Conclusion

Quelques conclusions s'imposent :

- Bien que nous ayons habituellement tendance à faire confiance à la méthodologie des sondeurs français et à leurs conclusions, les résultats des sondages sont à prendre avec précaution, car cinq risques sont présents :
  1. Il y a tout d'abord **une inconnue : le taux de participation**. Sera-t-il plus élevé, plus faible ? A qui cela profitera-t-il ?
  2. Il y a ensuite **une nouvelle donne : la fin de la bipartition classique** (droite traditionnelle, gauche traditionnelle), qui va sans doute avoir de l'importance dans le choix des électeurs.
  3. Il y a **une variante : localement, les Français votent certes pour un parti, mais aussi pour la personnalité politique**, sauf que l'envie de « nouveaux visages » s'est clairement manifestée lors de l'élection présidentielle.
  4. Il y a **une nouveauté : un émiettement du front républicain**. Pour la première fois, un parti (« Debout la France », Nicolas Dupont-Aignan) a franchi le pas et conclu une alliance avec le Front National.

5. **Pour certains partis, enfin, il est tout simplement question de survie politique.** Ces partis, perdants des élections présidentielles (Parti socialiste et parti « Les Républicains ») doivent agir pour avoir une large représentation à l'Assemblée nationale, et ils auront sans doute davantage de difficultés à se désister au second tour (pour faire barrage au Front National) et à faire des « cadeaux » électoraux au nouveau Président.
- **Les premiers sondages intègrent ces risques et semblent indiquer néanmoins que le parti d'E. Macron pourrait obtenir entre 249 et 286 sièges de députés sur les 535 sièges analysés dans l'étude d'OpinionWay, soit 53,5 % des sièges dans le meilleur des cas (il y en a en réalité 577 députés, soit une majorité absolue à 289).**
  - **Avec E. Macron Président, la France se dirige donc vers une majorité parlementaire ou, au pire, vers une coalition de gouvernement, qui ne devrait pas être difficile à constituer.**
  - **Sur les marchés, l'incertitude est levée et on peut désormais regarder la France et les marchés français avec une plus faible prime de risque, et se concentrer sur les fondamentaux.** Or la situation économique semble en voie d'amélioration.
  - **Cela redonne de l'intérêt aux actifs risqués français (actions), mais aussi européens : le risque spécifique sur la France disparaît, ainsi que le risque systémique européen (Frexit).**
  - **Nous restons surpondérés en actions européennes et françaises (vs. Etats-Unis notamment), et en obligations d'entreprises européennes (vs. obligations souveraines).**

## ANNEXE

### Rappel du programme d'E. Macron

#### Le programme d'E. Macron

(source : Le Monde, programme de campagne, Amundi)

THEME	PROPOSITION D'E. MACRON	ETAT DES LIEUX
<b>Fonctionnaires</b>	Suppression de 120 000 postes	Il y a actuellement 5,5 millions de fonctionnaires (fonction publique d'Etat, hospitalière et territoriale)
<b>Retraites</b>	Maintien des retraites	Les pensions de retraite sont revalorisées tous les ans à partir d'un calcul effectué en fonction des prévisions d'inflation. Mais l'inflation est actuellement très faible et le système déterminant le niveau des pensions est fragilisé par la pyramide des âges
<b>Allocations chômage</b>	Les étendre (aux démissionnaires) sous conditions	Les chômeurs sont indemnisés pour une durée allant jusqu'à 24 mois, en fonction de leurs cotisations préalables. Le régime d'assurance chômage est en déficit chronique en raison du nombre élevé de demandeurs d'emploi
<b>Age de la retraite</b>	Maintien à 62 ans	L'âge légal de départ à la retraite est fixé à 62 ans, avec des exceptions pour les personnes nées avant 1955, ayant effectué des carrières longues ou ayant eu un travail pénible
<b>Minima sociaux</b>	Création d'une allocation unique	Aujourd'hui, dix minima sociaux sont versés à des catégories différentes de la population (travailleurs pauvres, personnes âgées, handicapés). Au total, 4,8 millions de personnes touchent ces allocations, dont plus de 2 millions pour le RSA, versé à partir de 25 ans
<b>RSI : Régime social des indépendants</b>	Suppression	Le RSI assure la protection sociale obligatoire des travailleurs indépendants, artisans, commerçants et professions libérales. Il a connu de nombreux dysfonctionnements depuis sa création en 2006
<b>Salaire minimum (SMIC)</b>	Pas de modification	Le SMIC mensuel s'élevait début 2017 à 1 466,62 euros brut. Il a progressé de 5,8% durant le quinquennat de François Hollande – une hausse alignée sur l'inflation, comme le prévoit la loi, sans « coup de pouce » du gouvernement
<b>Taxe d'habitation</b>	Suppression pour 80 % des ménages	La taxe d'habitation constitue une part importante des ressources des communes. Elle varie fortement d'une commune à l'autre, les plus riches imposant des taxes d'habitation généralement plus faibles
<b>Donations et successions</b>	Maintien du régime actuel	La fiscalité sur les successions fait partie des préoccupations des candidats car, avec le vieillissement des « baby-boomers », les successions devraient se multiplier dans les années 2020. Or les inégalités de patrimoine sont déjà relativement élevées en France
<b>TVA</b>	Maintien des taux actuels	La TVA est un impôt indirect sur la consommation. Recette fiscale la plus importante en France, elle a un taux normal à 20%, deux taux réduits à 10 et 5,5% et un taux super-réduit à 2,1%
<b>Lutte contre la fraude fiscale</b>	Accentuation de la lutte	La concurrence fiscale entre les pays, y compris au sein de l'Union européenne, aide les grandes entreprises à optimiser leurs impôts en rapatriant leurs profits dans des zones à faible imposition. En France, la justice ne peut pas enquêter sur les données fiscales sans autorisation du Ministère des finances : ce « verrou de Bercy » est régulièrement critiqué

THEME	PROPOSITION D'E. MACRON	ETAT DES LIEUX
<b>Impôt sur les sociétés</b>	Réduction	Les bénéficiaires des entreprises sont taxés à 15 % en deçà de 38 120 euros, et à 33,33% au-delà
<b>Impôt sur le revenu</b>	Individualiser l'impôt	L'impôt sur le revenu, calculé à partir du revenu du foyer, est progressif : les bas revenus ne paient rien, puis il y a des tranches successives à 14%, 30%, 41% et 45%. Moins de 46% des foyers fiscaux ont payé des impôts en 2015
<b>Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi</b>	Le transformer en baisse des cotisations	Le CICE, mis en place en 2013, consiste en un crédit de cotisations sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le smic. Il visait à favoriser les embauches en abaissant les charges des entreprises, mais son efficacité en matière d'emplois est contestée
<b>Impôt de solidarité sur la fortune</b>	Exonérer les investissements dans l'économie	L'ISF représentait 5,2 milliards d'euros de recettes pour l'État en 2015, répartis sur 340 000 contribuables environ. Réserve aux foyers fiscaux dont le revenu du patrimoine dépasse le seuil de 1,3 million d'euros, il représente moins de 0,5 % du total du capital pour les patrimoines inférieurs à 2 millions d'euros
<b>« Made in France »</b>	-	Le sujet, qui s'était imposé dans la campagne présidentielle de 2012, revient pour celle de 2017, alors que la mondialisation est de plus en plus contestée
<b>Cotisations sociales</b>	Les « baisser » pour les entreprises et les salariés	Les cotisations sociales (parfois qualifiées de « charges ») servent à financer la sécurité sociale et les retraites. Versées à la fois par l'employeur (cotisations patronales) et par les travailleurs (cotisations salariales), elles sont accusées d'augmenter le coût du travail
<b>Attribution des marchés publics</b>	Favoriser les entreprises européennes en Europe	Qu'il s'agisse de commandes ou de concessions octroyées par l'Etat ou les collectivités, les marchés publics représentent un marché important pour les entreprises. Les règles européennes interdisent aujourd'hui de privilégier une entreprise nationale ou régionale : les marchés doivent être attribués en fonction du meilleur rapport qualité-prix
<b>« Ubérisation » du travail</b>	Aligner les droits des indépendants et des salariés	L'« ubérisation » est le nom donné à l'essor des modèles d'économie collaborative (portées par des start ups comme Uber ou Airbnb), qui s'affranchissent du salariat pour s'assurer les services de travailleurs indépendants
<b>Licenciements</b>	Encadrer les indemnités prud'homales	Faciliter, encadrer, voire interdire les licenciements font partie des propositions des candidats sur le volet du droit
<b>Logements sociaux</b>	En construire davantage	Chaque commune membre d'une agglomération urbaine doit se doter d'ici à 2020 de 20 % de logements sociaux au regard du nombre de résidences principales en vertu de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbains)
<b>Les rémunérations des patrons</b>	Publier l'écart salariés/ dirigeants	En 2016, la rémunération des patrons des 120 plus grandes sociétés cotées en bourse à Paris s'élevait en moyenne à 3,5 millions d'euros par an. Plusieurs candidats proposent un plafonnement des rémunérations
<b>La durée légale du travail</b>	Assouplir	La durée légale est fixée à 35 heures par semaine depuis 2002, mais plusieurs dispositifs permettent d'y déroger. Dans les faits, les salariés français travaillent en moyenne 39 heures. Pour encourager les heures supplémentaires, Nicolas Sarkozy les avait défiscalisées en 2007, avant que François Hollande n'abroge cette réforme en 2012
<b>Loi travail</b>	Maintenir	Définitivement adoptée à l'été 2016 après cinq mois de contestation sociale, la loi travail fait l'objet de critiques d'une partie de la gauche
<b>La politique agricole commune (PAC)</b>	La rendre plus protectrice et plus écologique	La politique agricole commune, qui absorbe près de 40 % du budget européen, oriente la production par des subventions et des soutiens aux prix agricoles. Une récente réforme a orienté une partie de ces aides vers le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement

THEME	PROPOSITION D'E. MACRON	ETAT DES LIEUX
<b>Les dépenses publiques</b>	Réduire leur part dans le PIB	La plupart des candidats proposent des économies sur le budget de l'Etat, des collectivités locales et de la sécurité sociale
<b>Dettes publiques</b>	Mieux maîtriser et rembourser	La dette publique représente un peu moins de 100% du PIB, un peu plus de 2 000 milliards d'euros, et environ 32 500 euros par habitant (29 000 en Allemagne, 40 000 en Italie, 62 000 aux Etats-Unis et 85 000 au Japon)
<b>L'Aide Médicale d'Etat</b>	Maintenir	L'Aide Médicale d'Etat (AME) offre une couverture de soins minimale aux résidents étrangers en situation irrégulière et précaire qui sont en France depuis au moins trois mois et dont les ressources ne dépassent pas le plafond. Les dépenses effectives de l'AME étaient de 814 millions d'euros en 2015
<b>Les quotas d'immigration</b>	Défavorable	En 2015, environ 210 000 étrangers ont obtenu leur premier titre de séjour en France
<b>Le droit d'asile</b>	Raccourcir le délai de réponse	Près de 100 000 demandeurs d'asile ont déposé une requête en France en 2016. Face à une telle affluence, l'application effective du droit d'asile, principe énoncé dans le préambule de la constitution, fait débat dans la classe politique
<b>Contrôle des frontières européennes</b>	Renforcer	Les accords de Schengen permettent la libre circulation en Europe et définissent des modalités communes de contrôle des frontières extérieures. L'agence de garde-frontières et garde-côtes, Frontex, chargée de les appliquer, est confrontée à une crise migratoire sans précédent
<b>Regroupement familial</b>	Maintenir les conditions actuelles	Le regroupement familial, qui représentait environ 12 000 arrivées en France en 2016, permet sous conditions à des membres de la famille d'un ressortissant étranger de rejoindre celui-ci en France
<b>Le droit du sol</b>	Maintenir	Le droit du sol consiste à attribuer la nationalité française aux enfants nés en France. Certains candidats proposent de restreindre ou même de supprimer cette possibilité
<b>Accords de Schengen</b>	Maintenir	L'espace Schengen permet la libre circulation des personnes dans 26 Etats (dont 22 de l'Union européenne)
<b>Remboursement des soins de santé</b>	Mieux rembourser avec les mutuelles	Le système actuel est basé sur un remboursement de base par la Sécurité sociale, le reste étant pris en charge par les mutuelles
<b>Allocations familiales</b>	-	Les allocations familiales sont accordées à partir du deuxième enfant à charge, sous condition de revenus
<b>Le service civique</b>	Rétablir un service militaire obligatoire	Le service civique est un engagement volontaire ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans au service de l'intérêt général
<b>La déchéance de nationalité</b>	Défavorable	Seuls des Français binationaux qui ont acquis la nationalité après leur naissance peuvent aujourd'hui être concernés par des peines de déchéance de nationalité. Plusieurs propositions versées au débat public visent à élargir la mesure, notamment à l'ensemble des binationaux, comme François Hollande l'a envisagé avant de se heurter à la réticence des parlementaires
<b>La prison</b>	Créer 10 000 à 20 000 places de prison	Alors que le nombre de détenus en France se situe autour de 70 000, de nombreux établissements sont en situation de surpopulation carcérale (la capacité d'accueil des établissements pénitentiaires n'était que de 58 311 places au 1 <sup>er</sup> juillet 2016)
<b>Effectifs des policiers et gendarmes</b>	Les augmenter	On comptait en 2014 environ 140 000 postes dans la police et 95 000 dans la gendarmerie

THEME	PROPOSITION D'E. MACRON	ETAT DES LIEUX
<b>La place de la France dans l'OTAN</b>	S'opposer à de nouvelles entrées dans l'OTAN	La France est un allié solidaire mais autonome de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Sa stratégie de défense ne se conçoit pas en dehors du cadre de l'alliance, mais elle possède une pleine autonomie de décision
<b>Le budget de la défense</b>	L'augmenter à 2 % du PIB	Le budget de la défense s'élève actuellement à 1,77% du PIB
<b>Le nucléaire</b>	Réduire la part du nucléaire	La France est dotée de 19 centrales nucléaires en fonctionnement, représentant un total de 58 réacteurs. La plus ancienne, Fessenheim, a été mise en service en 1977
<b>Les traités TTIP et CETA</b>	Favorable	Le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement" (PTCI - TTIP) avec les États-Unis et son cousin canadien l'Accord Economique et Commercial Global (AEGC - CETA) sont des projets d'accord lancés avec l'Union européenne pour réduire les droits de douane et les barrières réglementaires. Leurs détracteurs craignent les tribunaux d'arbitrage privés, l'atteinte aux normes environnementales et l'affaiblissement des services publics
<b>L'harmonisation fiscale et sociale en Europe</b>	Favorable	Les taux d'imposition, en particulier pour les sociétés, sont très disparates en Europe, allant de 12,5% en Irlande à 33,3% en France, ce qui encourage la délocalisation des entreprises au sein de l'Union européenne. Mais il faut obtenir l'unanimité des Etats membres pour trouver un accord en matière de fiscalité
<b>Le respect du pacte de stabilité européen</b>	Maintenir la règle des 3 %	Le traité de Maastricht, signé en 1992, impose un déficit inférieur à 3 % du PIB et un taux d'endettement maximal à 60%
<b>L'euro</b>	Créer une gouvernance de la zone euro	La zone euro regroupe les 19 Etats membres de l'Union européenne qui ont adopté la monnaie unique. La crise grecque a déstabilisé depuis 2010 le fonctionnement de cet ensemble de pays aux situations économiques différentes, voire parfois divergentes
<b>L'Union européenne</b>	Renforcer l'Europe actuelle	L'Union européenne, composée de 28 pays, est critiquée et fragilisée depuis le Brexit. Plusieurs candidats envisagent de suivre l'exemple britannique ou souhaitent des aménagements personnalisés (Europe à plusieurs vitesses)
<b>Gouvernance UEM</b>	Créer un poste de ministre de l'économie et des finances européen	Centralisation monétaire (BCE), contraintes sur finances publiques et dette publique (critère de Maastricht, Pacte de stabilité et de croissance)
<b>Le droit de vote des étrangers aux élections locales</b>	Défavorable	Les étrangers (hors Union européenne) n'ont actuellement pas le droit de voter aux élections françaises
<b>Le nombre de parlementaires</b>	Le réduire	Il y a actuellement 577 députés et 348 sénateurs en France
<b>Le mode de scrutin aux législatives</b>	Introduire une dose de proportionnelle	Les députés sont élus au scrutin uninominal à deux tours, ce qui limite la représentation des petits partis
<b>La durée du mandat présidentiel</b>	Maintenir le quinquennat	Le mandat présidentiel de sept ans a été réduit à cinq ans en 2002. Un président ne peut enchaîner plus de deux mandats consécutifs

Les informations figurant dans cette publication ne visent pas à être distribuées ni utilisées par toute personne ou entité dans un pays ou une juridiction où cette distribution ou utilisation serait contraire aux dispositions légales ou réglementaires, ou qui imposerait à Amundi ou ses sociétés affiliées de se conformer aux obligations d'enregistrement de ces pays. Notamment cette publication ne s'adresse pas aux US persons telle que cette expression est définie dans le US Securities Act de 1933. Les données et informations figurant dans cette publication sont fournies à titre d'information uniquement. Aucune information contenue dans cette publication ne constitue une offre ou une sollicitation par un membre quelconque du groupe Amundi de fournir un conseil ou un service d'investissement ou pour acheter ou vendre des instruments financiers. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos et ne doivent pas être considérées comme telles à quelque fin que ce soit. Les informations sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.

Les prévisions, évaluations et analyses ne doivent pas être regardées comme des faits avérés et ne sauraient être considérées comme des prédictions exactes des événements futurs.

Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans notre autorisation. Edité par Amundi Asset Management - Société anonyme au capital de 746 262 615 euros - Siège social : 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036 - 437 574 452 RCS Paris.

Les informations contenues dans le présent document sont réputées exactes au 8 mai 2017, elles peuvent être modifiées sans préavis.